



Construction sans permis de construire

Par **julie**, le **23/07/2009** à **17:03**

Bonjour, nous venons de construire une maison dans laquelle nous habitons depuis le 1er mai 2009. A cause des entreprises auxquelles nous avons fait appel et qui ont bloqué l'avancée des travaux en les commençant et en ne revenant pas rapidement les finir nous avons pris du retard et avons décidé de commencer la construction du garage. Nous avons l'intention de signaler cette construction dans la déclaration de fin de travaux. rnAujourd'hui, alors que nous n'avons toujours pas envoyé cette déclaration de fin de travaux, il semble que le maire du village ait informé les services intéressés de notre omission.rnQuelles conséquences encourons-nous pour une telle négligence? Quelle démarche devons-nous adopté maintenant.rnMerci pour votre réponse.

Par **fif64**, le **24/07/2009** à **11:59**

Le permis de construire peut être approuvé a posteriori, dans ce cas la situation sera régularisée.rnSi le permis de construire est rejetée, votre construction sera illégale et vous risquez de devoir la faire démolir.